

Monsieur le Secrétaire Général du Pacte Mondial

Mouthiers-sur-Boëme, le 2 novembre 2016

Objet : « Communication on Progress » 2016

Honorable Secrétaire Général,

Je suis heureux de vous confirmer que LIPPI soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

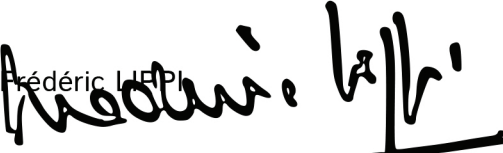
Je vous exprime notre volonté de faire progresser ces principes dans notre domaine d'influence et je m'engage à les intégrer dans la stratégie de notre entreprise, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.

Je m'engage également à faire une déclaration claire et publique sur ce sujet et à en informer les salariés de l'entreprise ainsi que les partenaires commerciaux et les clients.

Dans cette logique de responsabilité et de transparence, l'entreprise rend public le résultat de ses actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial.

Un rapport de développement durable exposant les ambitions, les actions menées, en cours ou à venir et les résultats obtenus est édité annuellement : vous trouverez ce rapport en pièce jointe.

Vous voudrez bien accepter, Excellence, l'expression de ma plus haute considération,

  
Frédéric LIPPI